

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : Réglementation du stationnement Rue du Collège

Paella-Tour de France

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le
Stationnement et la circulation Rue du Collège,
en Agglomération lors du Tour De France

ARRETONS

Article 1^{er} : Le stationnement de tous les véhicules étrangers à l'organisation du
Repas Paella sera interdit : **Rue du College**

Le vendredi 21 Juillet 2023 de 10h00 à 19h00

Article2 : le demandeur s'engage à occuper uniquement la rue du Collège
pendant la manifestation.

Article 3 : La Police municipale et la Gendarmerie Nationale seront chargées
de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation
sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Aux Services Techniques Municipaux
- Mr GUILLOD

ARBOIS, le 4 juillet 2023

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

